



GROUPEMENT HIPPIQUE NATIONAL

Lamotte-Beuvron, le 25 Novembre 2013

Communiqué du GHN suite à la manifestation du dimanche 24 novembre

Plus de 20 000 personnes et 1 500 chevaux ont défilé !

Une « charge » calme et populaire contre « l'équitaxe » !

Pour sauver l'équitation populaire, une seule solution : abrogation du décret !

Après le succès de la manifestation contre « l'équitaxe », la colère et la détermination des professionnels de l'équitation comme des millions de Français qui pratiquent ce « sport / loisir - passion » s'amplifie !

Le gouvernement ne peut pas prétendre que cette décision n'est pas la sienne mais celle de la Commission européenne.

La preuve :

Qui a écrit : « *Le droit d'admission aux manifestations sportives et le droit d'utilisation d'installations sportives sont éligibles au taux réduit. Ces droits sont également éligibles au taux réduit de TVA dans le secteur équestre* » ?

Réponse : la Commission européenne, en répondant à la question écrite de la députée européenne Sophie Auconie ! Rien d'original, il s'agit des points 13 et 14 de l'Annexe III de la Directive européenne en vigueur (2006).

L'administration des finances ment au gouvernement qui fait ensuite de même devant le Parlement, la filière équestre et des millions de Français qui pratiquent notre sport populaire.

Nous acceptons de payer des impôts pour être défendus, pas pour être trahis !

Le gouvernement doit arrêter la « langue de bois », le Premier ministre doit sortir de son silence et recevoir les représentants de la filière équestre !